



## ROYAUME DE BELGIQUE

XIVème session de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale

Débat général

La Haye, le 18 novembre 2015

---

Monsieur le Président de l'Assemblée,

Mesdames, Messieurs les représentants de la Cour,

Mesdames, Messieurs les distingués délégués,

La Belgique, cette année encore, a décidé de poster la présente intervention écrite sur le site prévu à cet effet et exprime sa reconnaissance au Secrétariat de l'Assemblée pour lui avoir offert cette opportunité. La Belgique estime en effet que l'opportunité laissée aux Etats d'intervenir au débat général par écrit plutôt qu'oralement permet d'éviter qu'un segment trop long de la session de l'Assemblée, réduisant le temps disponible pour les questions essentielles à l'ordre du jour, ne soit consacré au débat général.

La Belgique se joint à l'intervention prononcée ce 18 novembre 2015 par le distingué représentant du Luxembourg au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres.

La Belgique se joint particulièrement aux félicitations adressées à Mme la Juge Sylvia A. Fernández de Gurmendi et aux Vice-Présidentes, pour leur prise de fonctions à la tête de l'institution et leur assure tout son soutien.

Monsieur le Président,

La Belgique vous réitère également, son soutien et note avec appréciation vos efforts durant votre première année de service à la présidence de notre Assemblée, pour renforcer la cohésion des Etats parties dans leur appui à la Cour pénale internationale.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Cette session s'ouvre au lendemain d'événements tragiques qui ont touché, en son cœur, la France, pays voisin et ami.

La Belgique exprime sa sympathie à l'égard de toutes les victimes d'événements brutaux inacceptables et injustifiables survenus dans le monde, notamment à Paris.

La Belgique est préoccupée par l'absence de mécanisme de mise en œuvre de la responsabilité des auteurs des crimes atroces commis en Syrie et dans la région. La Belgique est aussi particulièrement

soucieuse de l'évolution des événements au Burundi. Elle continuera à se joindre aux efforts déployés au sein de diverses instances internationales en vue d'un apaisement de la situation dans le pays.

Par essence, la criminalité internationale ne connaît pas les frontières. Les événements récents en sont une nouvelle preuve. La justice, en réponse, ne devrait pas non plus connaître de frontière afin qu'aucun criminel ne puisse trouver refuge durablement quelque part et échapper aux poursuites.

La Belgique s'attèle à faire de ce postulat une réalité, ensemble avec d'autres Etats parties. A ce titre, le travail réalisé par les points focaux non-coopération mérite d'être mis en exergue. La Belgique appelle les délégations à soutenir l'adoption des textes soumis par les points focaux à la présente Assemblée ainsi qu'à la mise en œuvre de ceux-ci. De même, la Belgique appuie le travail d'élaboration de stratégies en matière d'arrestation. Elle veillera à ce que ces efforts débouchent sur des résultats concrets le plus rapidement possible.

En marge des réunions formelles de l'Assemblée, la Belgique, en collaboration avec l'Argentine, les Pays-Bas et la Slovénie, a prévu l'organisation d'une session d'information sur l'initiative en matière d'entraide judiciaire et d'extradition pour la poursuite nationale des crimes d'atrocité de masse.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Durant cette session de l'Assemblée, les Etats débattront de questions cruciales telles que :

- la coopération des Etats avec la Cour, notamment par des accords bilatéraux de coopération renforcée,
- la complémentarité des juridictions nationales vis-à-vis de la Cour, en particulier en matière de poursuite des crimes de genre et des crimes sexuels, ainsi que,
- la question de l'efficacité et de l'efficience des procédures devant la Cour.

L'Assemblée adoptera le budget de la Cour pour 2016. Il faudra trouver l'équilibre le plus juste possible entre les contraintes budgétaires que connaissent de nombreux Etats parties et les besoins réels de la Cour pour la poursuite de ses activités judiciaires.

La Belgique entame cette session dans un esprit d'ouverture au dialogue. La Belgique souhaite qu'il soit constructif et interactif. Elle œuvrera en ce sens et s'attachera à ce que l'intégrité du Statut de Rome et des autres instruments de la Cour soit préservée tout au long des discussions.

La Belgique souligne que toute décision prise par l'Assemblée doit avoir pour objectif de renforcer la Cour, dans le respect de son indépendance et de son impartialité, mais aussi, plus largement, le système de lutte contre l'impunité mis en place par le Statut de Rome.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Belgique ne peut terminer sans rappeler l'importance qu'elle attache au respect du droit des victimes ainsi qu'aux activités du Fonds d'aide aux victimes en matière d'assistance et de réparation aux victimes des crimes les plus atroces. Elle s'engage à renouveler sa contribution volontaire au Fonds, en 2016.